

nombre. Ils sont vite à la charge de la ville et le fonds de secours de la municipalité ne fournit pas.

D'après les rapports de la chambre de commerce relativement au chômage, 74 établissements sur 114 ont fait rapport, en septembre 1926, qu'ils employaient 11,337 hommes. En septembre 1927, ils en employaient 8,661, soit une diminution de 2,676. Je veux être juste et dire que la situation s'est améliorée depuis grâce à l'ouverture de l'usine Ford. En novembre 1926, 11,349 personnes étaient employées et en novembre 1927, 10,304, soit une diminution de 1,045. En décembre 1926, l'on employait 11,034 personnes et en décembre 1927, 10,171, soit une diminution de 863.

A propos de chômage, je tiens à donner lecture de certaines remarques prononcées à Winnipeg par le ministre du Travail (l'hon. M. Heenan). Je cite de la *Gazette* de Montréal:

Le problème du chômage

Heenan reçoit des conseils de fonctionnaires du Manitoba

Winnipeg, 25 février.—Le problème du chômage est le plus colossal que le gouvernement canadien ait à affronter, et pour le résoudre, il faut la coopération des autorités municipales et provinciales et des associations particulières, a déclaré ce jour le ministre du Travail, à une réunion composée de membres de la législature, de fonctionnaires provinciaux, d'échevins de la ville et de membres du board of trade.

M. Heenan a promis de faire part aux départements intéressés des suggestions qu'il a reçues, à son retour à Ottawa.

Je pourrais indiquer bien d'autres moyens de procurer de l'emploi à des milliers de personnes dans les villes frontières, mais le maniement continu du tarif douanier suscite tant de difficultés à l'industrie qu'elle ne sait plus où elle en est. En voici un exemple concret. Nous avons dans les villes frontières une usine d'emboutissage représentant, y compris l'outillage, une mise de fonds de un million et demi de dollars, et obligée de soutenir la concurrence d'usines semblables aux Etats-Unis. Supposons que la General Motors possède soixante-dix à quatre-vingts établissements aux Etats-Unis et que ses frais généraux soient de 25 p. 100, cette proportion est répartie sur toutes ses usines. Les frais généraux d'une usine d'emboutissage sont 75 p. 100 plus élevés à cause de l'outillage plus dispendieux, forges, matrice, machineries, et le reste. Cet établissement dont je parle a soumissionné pour une commande canadienne destinée à l'exportation, comptant sur le drawback de 99 p. 100. Remarquons en passant que les usines d'emboutissage doivent importer leurs machines, acier, matrices, outils, l'huile, la houille, etc. L'établissement canadien offrit de remplir la commande à 7½ p. 100 meilleur marché; ce que constatant, les Américains baissèrent leur prix

[M. Robinson.]

et obtinrent l'adjudication. D'après moi, le tarif douanier canadien devrait comprendre un règlement de nature à protéger l'industrie canadienne contre cette injuste concurrence. Un expert devrait aller examiner l'industrie américaine de l'emboutissage, s'assurer du prix de fabrication et le comparer avec le prix de revient des usines canadiennes. Je suis convaincu que la plupart du temps l'usine canadienne ne peut produire au même prix.

L'on a bien commenté l'émigration du Canada. Voici les chiffres du consulat américain à Windsor, pour les années 1926 et 1927. Ils indiquent le mouvement mensuel mais je n'indiquerai pas cet étalage à la Chambre; je les groupe par périodes de six mois. Durant les six premiers mois de 1926, 2,357 passeports ont été visés pour autant de sujets d'origine canadienne déclarant leur intention de se fixer en permanence aux Etats-Unis; tandis que pour la période correspondante de 1927, le nombre de passeports visés aux mêmes conditions a été de 2,090, soit une différence de 267. Mais la comparaison entre les six derniers mois des deux années s'établit bien autrement. En 1926, 2,189 Canadiens sont passés aux Etats-Unis avec l'intention d'y rester et en 1927, 4,070 ont pris le même chemin avec la même intention, soit 1,881 de plus durant les derniers six mois de 1927 que durant la période correspondante de 1926.

Si le Gouvernement voulait cesser de remanier le tarif,—c'est là ma réponse à l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard),—en ce qui regarde l'industrie aratoire et l'industrie automotrice, et nous laisser convertir nos matières brutes en produits finis, nous pourrions employer cent mille hommes de plus. Nous augmentons continuellement nos importations de marchandises manufacturées qui pourraient être produites au pays même, et pour compenser cela la politique du Gouvernement vise à augmenter notre commerce étranger. Nous savons tous que le meilleur débouché pour le cultivateur et le manufacturier du Canada est notre marché domestique; nous devrions nous occuper d'abord de ce marché, et du marché étranger ensuite.

Je veux appeler l'attention du ministre des Finances sur les pensions de vieillesse. Si le Gouvernement voulait augmenter le chiffre de l'allocation accordée en vertu du régime des pensions de vieillesse, je suis sûr que cela aiderait les municipalités de tout le pays qui maintiennent aujourd'hui des maisons de refuge et autres institutions de ce genre. Cela serait aussi d'un secours à l'Armée du salut et aux autres organisations de charité, car un grand nombre des personnes hospitalisées bé-